

MEILLEURS VOEUX DE NOUVEL AN  
BEST WISHES FOR THE NEW YEAR  
BESTE WÜNSCHE ZUM NEUEN JAHR  
FELIZ AÑO NUEVO  
MIGLIORI AUGURI DI FELICE ANNO  
NUOVO



VOIX DES MINEURS  
ET DES METALLURGIESTES

MEILLEURS VOEUX

BEST WISHES

BESTE WÜNSCHE

FELIZ AÑO NUEVO

MIGLIORI AUGURI

NUOVO

MEILLEURS VOEUX

BEST WISHES

BESTE WÜNSCHE

FELIZ AÑO NUEVO

MIGLIORI AUGURI

NUOVO

MEILLEURS VOEUX

BEST WISHES FOR THE NEW YEAR

BESTE WÜNSCHE ZUM NEUEN JAHR

أطيب التمنيات



# LES MINEURS ET LEUR LOGEMENT

## Aides relatives à l'accession à la propriété ou au logement

### Prêt employeur

Deux prêts différents peuvent être accordés par l'Entreprise au personnel actif et retraité ouvrier et ETAM des H.B.L.

— Un prêt à l'accession relayé par un plan d'épargne logement.

— Un prêt à l'accession directe.

### 1<sup>o</sup>) Prêt pour la constitution d'un plan d'épargne logement

**Conditions:** s'adresse aux agents actifs des H.B.L. ouvriers et ETAM ayant droit au logement en nature qui ont au moins 2 ans d'ancienneté.

**Montant du prêt:** 30 000 F (versé directement à l'organisme bancaire auprès duquel est souscrit le plan épargne logement).

**Durée:** 5 ans (durée du plan d'épargne logement), si l'agent est à moins de 5 ans de la retraite.

### 2<sup>o</sup>) Prêt à l'accession à la propriété

Ce prêt est consacré à la construction d'un logement ou à l'acquisition d'un logement neuf ou ancien **appelé à devenir la résidence principale** de l'agent.

### Conditions de l'aide

Le prêt peut être consenti à tout agent actif ouvrier ou ETAM ayant droit au logement en nature selon la définition du code logement et ayant une ancienneté minimale de 2 ans, et à tout retraité ayant moins de 65 ans et habitant, en qualité d'attributaire, un logement de service.

En conséquence du prêt, l'agent renonce pour l'avenir au droit au logement en nature et s'engage le cas échéant à libérer le logement H.B.L. qu'il occupe, au plus tard 2 ans après la date d'octroi du prêt.

Pour les actifs, le nouveau domicile doit être situé dans une localité desservie par le réseau traditionnel de ramassage du personnel H.B.L.

Si le nouveau domicile n'est pas situé dans un secteur correspondant au lieu de travail de l'agent, celui-ci accepte une mutation ou renonce pour l'avenir à l'indemnité de transport.

### Modalités du prêt

#### Cas général

Montant: 60 000 F.

Durée: 10 ans.

#### Cas particuliers

— Pour les opérations d'acquisition réhabilitation d'un logement propriété des H.B.L., le prêt ne sera

accordé qu'en complément du P.A.P. ou du P.C. (prêt conventionné) pour un montant au plus égal au montant total des prêts aidés. La durée du prêt sera telle que, si le prêt est inférieur à 60 000 F, les remboursements mensuels restent inchangés.

— Si l'agent a plus de 55 ans, le montant du prêt est réduit de telle sorte que les mensualités restant inchangées, le prêt soit remboursé en totalité à 65 ans.

### RACHAT DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT

Au lieu du prêt précédent, les agents partant à la retraite ou retraités peuvent demander à racheter leur indemnité de logement.

### Conditions d'attribution

Le rachat peut être accordé au plus tôt au moment de leur départ en retraite et jusqu'à 65 ans aux agents H.B.L., ouvriers ou ETAM, ayant un droit viager au logement en nature, et habitant en qualité d'attributaire un logement de service. L'agent doit en conséquence du rachat renoncer à ce droit au logement et à l'indemnité et libérer ou acquérir le logement de service.

### Modalités du rachat

Le montant capitalisé de l'indemnité de logement est versé au choix de l'agent:

— soit sous forme du rachat de l'indemnité de logement;

— soit sous forme d'un contrat viager de même montant, donnant lieu en contrepartie au versement par l'agent aux H.B.L. de ses indemnités de logement sa vie durant.

### PRÉT RELAIS DU RACHAT DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT

Les agents à moins de 5 ans de la retraite et remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier du rachat de l'indemnité de logement au moment de leur retraite peuvent bénéficier d'un prêt relais s'ils s'engagent à racheter effectivement l'indemnité de logement à leur départ en retraite.

Le calcul du montant du prêt est donné en annexe 2.

Ce prêt est transformé au jour du départ en retraite en rachat dans les conditions identiques au rachat de l'indemnité de logement.

### AIDE AU RELOGEMENT DES RETRAITÉS

Les agents n'ayant bénéficié d'aucune des aides précédentes peuvent demander une aide au relogement.

### Conditions d'attribution

L'aide s'applique aux agents H.B.L., ouvriers ou ETAM, à moins de 5 ans de la retraite ou agents retraités ou veuves d'agents, ayant un droit viager au logement en nature et habitant, en tant qu'attributaire, un logement de service. Ces agents ou veuves doivent renoncer au droit en nature au logement, mais bénéficieront de l'indemnité de logement. Pendant sa période d'activité, l'indemnité éventuelle de transport de l'agent sera plafonnée à celle versée avant l'attribution de l'aide.

### Modalités de l'aide

**Montant:** 15 000 F payables à la libération effective du logement H.B.L. ou au moment de l'acquisition de leur logement de service.

### MONTANT DES INDEMNITÉS DE LOGEMENT DES OUVRIERS ET DES ETAM

PROTOCOLE DU 27 MAI 1974

Situation de famille	A compter du 1 <sup>er</sup> juillet 1985	
	Ouvriers	ETAM
Célibataire	15 ans de service 15 ans de service	218,40      371,50 242,60      412,80
Marié (e) sans enfant		364,00      619,20
Marié (e) 1 enfant	2 enfants	411,10      670,80 458,20      722,40
	3 enfants	495,90      759,50
	4 enfants	533,60      796,60
	5 enfants	571,30      833,70
	par enfant supplémentaire	37,70      37,10

# R.T.T.

## ARTICULER 3 OBJECTIFS

Pour l'U.I.M.M., la loi sur l'aménagement et la réduction du temps de travail était un préalable à l'ouverture des négociations que nous demandons depuis plusieurs mois sur l'emploi. Pour notre part, après les débats qui ont permis d'écrire notre plate-forme revendicative en juin 85, après les 31 assemblées générales de militants et militantes en septembre-octobre, après la quinzaine de sensibilisation sur notre objectif « TOUT POUR L'EMPLOI », nous sommes en bon état pour négocier un accord-cadre national pour l'emploi. Alors loi ou pas loi, à l'action pour obtenir des résultats négociés pour l'emploi ! Chaque adhérent, adhérente C.F.D.T. doit contribuer à expliquer aux salariés notre action, nos positions, nos propositions. L'attention au déroulement des négociations nationales, la capacité à faire le lien entre l'action dans son entreprise et cette négociation nationale pour l'emploi sont nécessaires à chaque syndiqué C.F.D.T. pour faire comprendre les enjeux aux camarades et collègues de travail.

Un des points importants de cette négociation, c'est la réduction et l'aménagement du temps de travail.

Notre but est de définir un outil dans l'accord cadre national, un outil permettant aux syndicats et sections syndicales de négocier, en fonction de notre capacité à établir un rapport de forces, le point d'équilibre entre aspirations des salariés et efficacité économique de l'entreprise.

A chacun de nous, adhérent C.F.D.T. de s'impliquer dans l'action collective pour que le compromis négocié soit au plus près des aspirations des salariés et contribue à l'emploi. Ci-après, tiré d'un livre de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail), un graphique et des commentaires sur la recherche de ce point d'équilibre.

### LA R.T.T. : UN PROBLÈME A L'ARTICULATION DE TROIS POINTS DE VUE

On peut définir, lorsque l'on parle de R.T.T., trois types de points de vue, ou d'objectifs :

- le point de vue de l'**emploi**, pour lequel la R.T.T. constitue un moyen à privilégier dans la lutte contre le chômage ;

- le point de vue des **conditions de travail** : la durée du travail et les conditions dans lesquelles elle peut être réduite (compensation salariale, répartition du temps, évolution du contenu du travail...), sont alors considérées quant à leur impact sur la vie des salariés ;

- le point de vue de l'**efficacité économique** de l'entreprise, où le niveau de durée du travail et ses conditions de mise en œuvre (aménagement du temps, travail posté, temps partiel...), sont des facteurs importants de la productivité de l'entreprise et de son adaptation aux contraintes de son environnement.

Les directions d'entreprise seront attentives en priorité aux paramètres d'efficacité de l'entreprise, qui eux-mêmes peuvent être multiples : productivité et niveau des prix de revient, mais aussi niveau de qualité, délais de

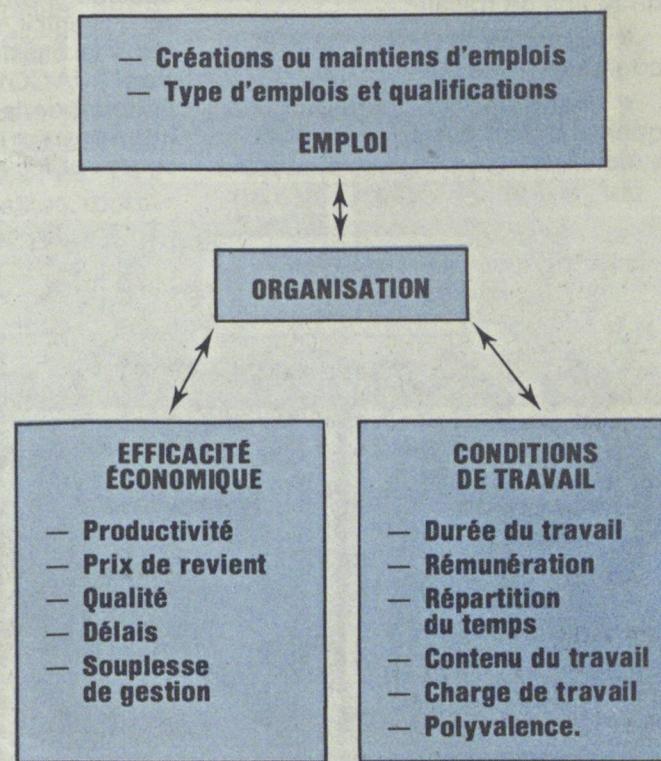
livraison, etc. Mais ils peuvent également être attentifs aux autres aspects, qui sont des éléments importants de politique sociale. Les organisations syndicales et les représentants du personnel sont en premier lieu les défenseurs des intérêts des salariés : ils seront donc amenés à faire de l'emploi et des conditions de travail leurs objectifs principaux, sans pour autant ignorer les facteurs d'efficacité économique.

Enfin, tous les salariés, en tant qu'individus, sont d'abord sensibles, parce qu'ils les vivent, aux effets d'une R.T.T. sur leurs propres conditions de vie et de travail, et plus largement sur leur travail.

### EMPLOI, EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE, CONDITIONS DE TRAVAIL

A chaque entrée : correspond divers éléments à prendre en compte, plus ou moins importants selon les stratégies. Le point essentiel à souligner est que, quel que soit le point d'entrée, on sera amené à parcourir l'ensemble de cette figure. En effet, une organisation donnée représente un équilibre, à un instant donné, entre ces trois pôles.

Pour réduire le temps de travail, il s'agit de trouver une nouvelle organisation qui va réaliser un nouvel équilibre entre ces trois pôles. Tout l'enjeu d'une R.T.T. réussie est de trouver un équilibre satisfaisant pour tous les acteurs. Cela dit, ce nouvel équilibre satisfaisant pour tous existe-t-il ? Plusieurs cas connus de R.T.T. montrent qu'il est possible dans certaines conditions.



# Syndicats lorrains

## LE DÉBAT

### LE 8<sup>e</sup> CONGRÈS DES MÉTAUX MOSELLE

Le 8<sup>e</sup> congrès du syndicat C.F.D.T. des métallurgistes de Moselle s'est tenu ces derniers jours à NIVELANGE.

Deux journées entières consacrées à notre politique syndicale. Rapport d'activité, d'orientation et d'organisation ont été débattus puis votés.

Dans l'orientation, une place importante a été faite à la plate-forme fédérale et à ses cinq axes principaux :

- droit syndical avec création de délégués inter-entreprise pour les entreprises de moins de 100 travailleurs ;
- réduction et aménagement du temps de travail ;
- formation professionnelle et continue ;
- changements technologiques et action des organisations syndicales ;



LE RÉPUBLICAIN LORRAIN



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SIDÉRURGISTES LORRAINS

C'est plus de 75 militants et militantes qui se sont retrouvés le mercredi 30 octobre toute la journée en Assemblée générale de la sidérurgie à Uckange dans le cadre de la campagne nationale sur la plate-forme fédérale sur l'emploi. Toute la matinée a été consacrée à la situation de la Sidérurgie et plus particulièrement sur l'application de la C.G.P.S. aboutissant sur la volonté d'obtenir une Convention d'application.

L'après-midi, quant à lui, a été entièrement occupé par le débat sur la plate-forme fédérale présentée par Jean-Claude BOUILIN, président de la Fédération et au nom du Bureau Fédéral. Il reste maintenant à connaître les suites qui en auront été données à partir des tracts, des affiches, comme pour les badges.

# 86

Avoir toujours plus d'efficacité pour faire en sorte que ce que nous croyons juste, pour faire en sorte aussi que nos objectifs avancent, faire en sorte encore que notre priorité «l'Emploi» puise ses réalités à l'aide de racines nourries d'une terre fertilisée par un échange mutuel d'expériences, pour que nous réussissions, pour que nous fassions en sorte que la plus grande inégalité de notre épo-

## Une nouvelle presse fédérale

que — entre ceux qui sont riches de leur emploi, et ceux qui n'en ont pas — soit réduite, est l'objectif avoué d'une nouvelle presse de notre fédération. Adapter notre presse fédérale aux exigences actuelles de qualité, la rationaliser pour quelle soit — mieux — un outil au service de notre action syndicale, au plus près de notre vie de syndicaliste sont les objectifs qui ont guidé la refonte de nos publications.

Mais aussi ouvrir les fenêtres, regarder l'extérieur, laisser entrer l'air des modifications de la société pour les analyser et s'en servir d'appuis pour imaginer, déterminer, construire, bâtir la vie d'aujourd'hui, de demain dans les mines, le nucléaire, et la métallurgie de notre pays... dans notre secteur d'activité, dans notre entreprise, dans notre service ou dans notre atelier.

La F.G.M.M. a une grande ambition : elle souhaite, elle veut, elle exige d'être partout présente pour débattre, mobiliser, agir, négocier toutes les mutations industrielles dans notre pays, en Europe avec la F.E.M., dans le monde avec la F.I.O.M. Tout ce qui bouge, tout ce qui se modifie, modifie l'industrie, l'entreprise, l'emploi — son nombre et son contenu — intéresse les travailleurs, et donc notre fédération.

Cette ambition passe par toujours plus d'efficacité, et l'efficacité par toujours plus d'information.

Gagner la bataille de l'information c'est déjà engager le combat de l'industrialisation

nouvelle et donc de l'emploi en «pool position».

Etre abonné au Bulletin du Militant nouvelle formule, c'est savoir ce qui se fait ailleurs : dans la branche, en France, en Europe, dans le monde. C'est connaître les solutions trouvées par d'autres militants au problème auquel on est confronté, c'est connaître l'analyse et les propositions de la Fédération... c'est déjà partir armé pour affronter le patron, débattre avec les travailleurs, les autres organisations syndicales.

Gagner la bataille de l'information, c'est aussi gagner pour notre syndicalisme, celui de la justice, celui qui doit démontrer, tous les jours, que l'entreprise est d'abord faite pour que vivent mieux les travailleurs.

Sans information, il ne saurait y avoir d'action syndicale vivant sa plénitude.

Etre abonné au Bulletin du Militant nouvelle formule est un impératif de notre vie C.F.D.T.

Tous les délégués doivent être abonnés afin d'être armés pour débattre avec les travailleurs, pour plus d'efficacité, tous les adhérents doivent participer aux débats de notre organisation alors pourquoi ne serais-tu pas abonné ?

Exige un débat sur la politique d'information de ta section, de ton syndicat.

Participe à ce débat pour que vive une presse fédérale avec des abonnés nombreux pour toujours plus d'efficacité.



# LES ACTIVITÉS INTERNATIONALES DE LA F.G.M.M.

Les dernières semaines ont été marquées par une intense activité internationale de la F.G.M.M.

Visite de quatre jours d'une délégation de notre Fédération en FINLANDE à l'invitation de Métalli, qui est la Fédération unique de la Métallurgie dans ce pays; séminaire de quatre jours de 12 responsables de la F.G.M.M. en ITALIE à l'invitation de la F.I.M.-C.I.S.L., qui est une des trois Fédérations qui composent la Fédération Unitaire Italienne (F.L.M.).

Ces deux visites concrétisent la politique de notre F.G.M.M. qui renforce ainsi sa coopération et ses échanges avec les Fédérations de la Métallurgie d'EUROPE.

## RENCONTRE AVEC MÉTALLI

Du 1<sup>er</sup> au 4 octobre, une délégation de la F.G.M.M., conduite par son secrétaire général, a été reçue par la Fédération du Métal de FINLANDE.

Cette visite faisait suite à une invitation de Métalli, elle s'inscrit dans l'accord de coopération et d'échanges qui a été conclu entre nos deux Fédérations en septembre 1979. Quatre journées bien remplies au cours desquelles la qualité de l'accueil, celle des débats, ont prédominé toutes autres considérations.

Une journée passée à visiter un des Centres de formation de la Confédération à Murikka (90 kilomètres d'HELSINKI), à la fois pour vérifier les installations, les moyens pédagogiques, le nombre de stagiaires, mais aussi pour connaître le contenu des différentes formations, la progression proposée, les durées des stages, nous a rendus bien modestes au regard de nos réalisations, de nos objectifs.

La visite du Chantier Naval de WARTSILA à Helsinki, nous a également mieux fait comprendre pourquoi l'industrie navale finlandaise est une des rares au monde à faire encore aujourd'hui des bénéfices.

Les discussions sur les politiques respectives de Métalli et de la F.G.M.M. ont montré des convergences de vue totales sur pratiquement tous les sujets abordés, avec notamment la décision d'agir en commun pour renforcer le rôle et les objectifs de la Fédération Européenne des Métallurgistes. Au total une visite extrêmement intéressante,

la certitude d'une coopération renforcée, la volonté partagée d'agir pour plus de poids des Syndicats Européens y compris dans les rapports Nord-Sud, l'engagement de poursuivre le travail entrepris en commun.

Vous en conviendrez ; ce n'est vraiment pas mal !

## Séminaire commun F.I.M.-C.I.S.L. - F.G.M.M.-C.F.D.T.

Du 9 au 12 octobre, 12 responsables de la F.G.M.M. ont participé à un séminaire sur les nouvelles technologies, la pratique syndicale, la syndicalisation, avec une quinzaine de responsables de la F.I.M.

Ce séminaire s'est déroulé à Amélia (ITALIE) dans le Centre de formation syndicale de la F.I.M.-C.I.S.L.

Relater en quelques lignes l'importance et la densité des travaux qui ont marqué ce séminaire relèverait de la gageure. Cependant, le travail de fond réalisé dans la confrontation entre nos approches respectives sur l'introduction des nouvelles technologies, sur comment à partir de ce que nous appelons la crise, le positionnement syndical change, s'adapte, sur la syndicalisation, la place cen-

trale de l'adhérent dans le débat, dans la décision, ce travail de l'avis unanime des participants, a été d'une richesse extraordinaire.

Nous avons pu ainsi mesurer qu'au-delà des frontières, les questions posées par les mutations de la société, les changements imposés par les nouveaux processus de production, la part de temps libre de plus en plus importante, sont les mêmes en Italie ou en France.

Nous avons également pu constater dans les débats, que les réponses pas toujours évidentes, que les recherches de réponses empruntent les mêmes chemins à la F.I.M. ou à la F.G.M.M. Rassurante cette confrontation avec nos camarades italiens, elle montre pour le moins que nous ne sommes pas seuls dans notre recherche permanente d'adaptation de notre syndicalisme, s'appuyant sur des valeurs essentielles, faisant de l'individu la base et l'objectif de toutes démarches, toutes actions collectives.

Un travail intense, un cadre champêtre, un accueil chaleureux, un séminaire ayant atteint ses objectifs, c'est là aussi une activité très positive que les responsables de la F.G.M.M. ont apprécié.



# REPÈRES

## L'EMPLOI

### • Chômage partiel

Aide publique : 9,604 F/heure dans la limite annuelle de 600 heures en 1985.

Indemnité conventionnelle : 50% de la rémunération horaire brute, allocation publique comprise, avec plancher de 23,00 F/heure.

### • Chômage assurance

#### Cas général :

Allocation de base journalière : 43,87 F + 42% du salaire journalier de référence (ou 60% du salaire journalier de référence).

Minimum : 104,55 F/jour.

Maximum : 75% du salaire journalier de référence.

### • Chômeurs entre 3 et 6 mois d'affiliation préalable

Allocation de base exceptionnelle journalière : 32,92 F + 30% du salaire de référence.

Minimum : 78,41 F/jour.

Maximum : 56,25% du salaire journalier de référence.

### • Allocation de fin de droits

#### Cas général :

63,00 F/jour.

Chômeurs âgés : 88,15 F/jour.

Augmentation de la cotisation au 1<sup>er</sup> novembre 85 de 0,19% à la charge de salariés (0,19% entreprises).

### • Chômage solidarité

#### Allocation d'insertion :

Jeunes de 16 à 25 ans : 41,40 F/jour.

Femmes seules chefs de famille : 86 F/jour.

Catégories diverses : 43 F/jour.

#### Allocation de solidarité

Règle générale : 64,50 F/jour.

Allocataires de 55 ans ou plus (20 ans d'activité) et de 57,5 ans ou plus (10 ans d'activité) : 86 F/pour.

### • Demandes d'emploi en fin de mois

Septembre 85 : — 1,7% (2383 800), + 0,9% en un an, — 0,9% depuis le début de l'année.

### • Offres d'emploi en fin de mois

Septembre 85 : + 0,6% (47 000); + 7,3% en un an, + 5,9% depuis le début de l'année.

## Le chômage : 344 jours en moyenne

Le chômage est un piège duquel il est difficile de sortir, en moyenne l'ancienneté des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. était de 344 jours en août 1985, soit presque une année complète au chômage (+ 24 jours par rapport à août 1984). Ce sont les travailleurs âgés qui ont le plus de mal à se reclasser. Les jeunes ne sont pas épargnés, près d'un quart d'entre eux sont inscrits depuis plus d'un an.

## LES PRIX

Septembre 1985 : indice I.N.S.E.E. 400,3

+ 0,1% en un mois

+ 5,3% en un an

+ 4% depuis le début de l'année, c'est 1,4 point de moins que pour la même période de 1984. La lutte contre l'inflation continue à bénéficier de facteurs favorables : le recul du dollar (- 25% en 8 mois), la baisse des prix des carburants, la réduction des prix des matières premières, enfin la modération des salaires.

## LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Septembre 1985 :

Exportations : + 2,4% en un mois

+ 4,6% en un an

Importations : + 5,9% en un mois

+ 7,7% en un an

Taux de couverture commerce extérieur :

— 3,3% en un mois

— 2,9% en un an.

Le commerce extérieur de la France est « retombé » dans le rouge en septembre en accusant un déficit de 2,61 milliards de francs, ce qui porte à plus de 20,6 milliards de francs, le déficit commercial depuis le début de l'année. Une progression plus rapide des importations que des exportations explique ce déficit : les premières se sont accrues de 5,9% en un mois (79,33 milliards de francs) alors que les secondes n'ont progressé que de 2,4% (76,71 milliards).

Si l'on excepte le matériel de transport terrestre et l'armement, la France « ne dispose pas d'atouts industriels incontestés » leur permettant de dégager des excédents importants et durables dans ses échanges avec l'étranger, selon une étude de l'I.N.S.E.E. Cette absence de points forts constitue pour l'économie française, un élément de fragilisation : en 1984, l'excédent industriel (95 millions de francs) avait permis de compenser la moitié du déficit énergétique (189 milliards).

En septembre, les prix des matières premières importées par la France, exprimés, en francs, ont augmenté de 0,7%. Cette progression, la première depuis 7 mois, ne remet pas en cause la tendance toujours à la baisse. Par rapport à septembre 84, les prix ont baissé de 17%. Exprimés en devises, les prix ont diminué de 0,5% en septembre 85 et de 11,3% par rapport à septembre 84.

## MINEURS

### LOYER : AIDE AUX FAMILLES

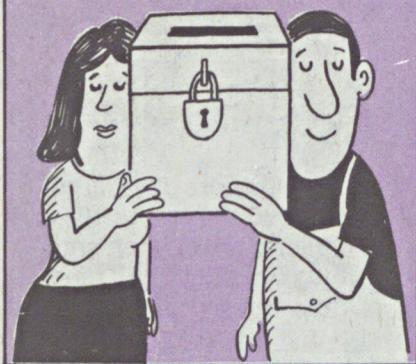
Dans le cadre de la circulaire du 20 décembre 1984, le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports a mis en place dans chaque département un dispositif d'aide aux familles ayant des difficultés temporaires pour faire face à leurs dépenses de loyer.

Or, l'ARRCO dans sa circulaire du 21 février 1985 rappelle aux Commissions du Fonds Social des institutions de retraite complémentaire (de la CARCOM entre autres), qu'il leur est possible, après examen des conditions, d'aider de façon complémentaire les familles, qui en cas de force majeure, ont des arriérés de loyers ou des factures liées au loyer.

Cependant, afin que ces aides ne fassent pas double emploi, il y a nécessité de coordination avec la Direction Départementale de l'Equipement, la Caisse d'Allocations Familiales ou les Commissions Territoriales de Conciliation, qui sont chargées au niveau des départements, de la gestion des « Fonds locaux d'aide au relogement » et des « Fonds d'aide aux impayés » mis en place par les pouvoirs publics dans le cadre de la circulaire ministérielle du 20 décembre 1984.

Les administrateurs C.F.D.T. de la CARCOM ainsi que les membres de la Commission du Fonds Social CARCOM se tiennent à la disposition des personnes intéressées, se trouvant temporairement en difficultés face à leurs dépenses de loyers ou pour des renseignements complémentaires.

## L'ÉCHO DES URNES



### COGEMA MARCOULE: mais où s'arrêteront-ils?

Encore une progression de la C.F.D.T.!

Marcoule:

- Une usine de retraitement des combustibles irradiés qui sortent tous chauds des centrales nucléaires de la filière graphite-gaz.

• Une section C.F.D.T. appartenant à l'Union Fédérale du Nucléaire, l'une des Unions Fédérales Professionnelles de la F.G.M.M. avec l'Union Fédérale des Mineurs.

• Une section C.F.D.T. qui tout comme son syndicat de site, est sans cesse en développement. D'un point de vue électoral, mais surtout d'un point de vue adhésions... moins de 10% d'adhérents il y a quelques années, pour en arriver à près de 20% aujourd'hui!

• Une pratique syndicale dynamique, au contact des travailleurs dans les ateliers, les ensembles, les services. Mais aussi une pratique syndicale d'Assemblée générale, de débats, de confrontations avec les autres organisations syndicales. Une pratique syndicale qui conduit, qui oblige les travailleurs, les autres organisations syndicales, la Direction à se déterminer par rapport aux objectifs de la C.F.D.T.; bref, ils font le débat social de leur établissement!

• Groupe de travail par-ci, par-là; réflexion : toujours plus — livre blanc sur le nucléaire, pas facile : mais on y va!

Exposition pendant quinze jours aux cantines sur la Réduction du Temps de Travail, dans le cadre de la campagne électorale : c'est risqué, mais le parlé vrai pour l'emploi : c'est eux !

Résultats, en quelques années F.O. qui «pesait» près de 50% aux élections est laminé : 25% ! La C.G.T. qui représentait le quart de l'électorat est ramené à la portion congrue : 17%... quant à la C.G.C., la C.F.T.C. et les autonomes, bof !

Des élections D.P. se sont déroulées en octobre et la C.F.D.T. gagne encore près de 2%... avec six organisations syndicales, pas mal non ?

Bravo les copains, et à l'année prochaine pour un nouveau petit bon en ayant prenant appui sur des adhérents toujours plus nombreux !

### Collège 1

#### Exprimés 742

C.F.D.T.	34,71 %	3 élus
F.O.	28,7 %	2 élus
C.G.T.	22,71 %	2 élus
C.F.T.C.	8,60 %	
Autonome	4,98 %	

### Collège 2

#### Exprimés: 843

C.F.D.T.	34,1 %	3 élus
F.O.	21,9 %	2 élus
C.G.T.	12,23 %	1 élus
C.G.C.	13,88 %	1 élus
C.F.T.C.	12,54 %	1 élus
Autonome	5,1 %	

### Tous collèges confondus

#### Exprimés: 1585

C.F.D.T.	34,39 %	6 élus
F.O.	25,07 %	4 élus
C.G.T.	17,14 %	3 élus
C.G.C.	7,38 %	1 élus
C.F.T.C.	10,69 %	1 élus
Autonome	4,4 %	

### S.A.C.M.

Situation difficile pour l'emploi à la Société Alsacienne de Construction Mécanique et Textile à Mulhouse : 750 emplois de supprimés ces derniers mois.

Dans cette tourmente, l'action de la C.F.D.T. est approuvée par les travailleurs puisqu'elle progresse de 3,6% aux élections D.P. qui se sont déroulées en octobre 1985, et ce malgré les différentes rencontres avec la C.G.T. qui n'hésite pas à ériger la démagogie et la surenchère en dogme syndical.

Mais on doit à la vérité de dire, tout de même, que les copains de la S.A.C.M., la pratique syndicale avec des adhérents nombreux la syndicalisation : ils connaissent ! puisque leur section compte plus de 600 adhérents... alors la démagogie des autres, bof !...

### S.A.C.M.M.

### Collège 1

C.F.D.T.	454 voix (50,22 %)	5 élus
C.G.T.	450 voix (49,78 %)	5 élus

### Collège 2

C.F.D.T.	260 voix (73,86 %)	2 élus
C.G.T.	92 voix (26,13 %)	1 élus

### Tous collèges confondus

C.F.D.T.	714 voix (56,84 %)	
	7 élus titulaires	
C.G.T.	542 voix (43,16 %)	
	6 élus titulaires	

### S.A.C.M.T.

### Collège 1

C.F.D.T.	91 voix (58,74 %)	3 élus
C.G.T.	64 voix (41,30 %)	2 élus

### Collège 2

C.F.D.T.	58 voix (65,24 %)	2 élus
C.G.T.	31 voix (34,80 %)	

### Tous collèges confondus

C.F.D.T.	149 voix (61,1 %)	
	5 élus titulaires	
C.G.T.	95 voix (38,9 %)	
	2 élus titulaires	

### AÉROSPATIALE - LES MUREAUX

La C.F.D.T. était et demeure en renforçant sa position, la première organisation syndicale à l'Aérospatiale des Mureaux. Toujours plus haut, toujours plus d'altitude pour les «avioneurs». C.F.D.T. de cet établissement puisqu'ils progressent de 5,26% au détriment de la C.G.C., surtout, mais aussi de la C.G.T., lors des élections D.P. du mois d'octobre.

### Collège 1

#### Exprimés 1584

C.F.D.T.	488 (30,81 %)	
	+ 7,07 % 4 élus (+ 1)	
C.G.T.	235 (14,84 %)	— 0,75 % 2 élus
C.G.C.	527 (33,33 %)	— 6,01 % 5 élus (- 1)
F.O.	158 (9,98 %)	— 1,40 % 1 élus
C.F.T.C.	174,92 (11 %)	+ 1,05 1 élus

### Tous collèges confondus

#### Exprimés 2133

C.F.D.T.	691 (32,38 %)	
	+ 5,25 % 6 élus (+ 1)	
C.G.T.	421 (19,73 %)	— 0,92 % 4 élus
C.G.C.	527 (29,38 %)	— 4,65 % 5 élus (- 1)
F.O.	272 (+ 0,31 %)	+ 0,31 % 2 élus
C.F.T.C.	22 (10,36 %)	+ 0,01 % 1 élus

## Sommaire

● Les mineurs et leur logement	2
● R.T.T.: articuler trois objectifs	3
● Syndicats lorrains : le débat	4
● 86 : une nouvelle presse fédérale	5
● Activités internationales de la F.G.M.M.	6
● MINEURS : loyer, aide aux familles	7